

De: previlliod <previlliod@free.fr>
Envoyé: mardi 17 juillet 2018 14:43
À: 'Christelle Buee'
Cc: 'Cabinet APAP'
Objet: RE: N°00BA746677 ETRA VE TRAVAUX
Pièces jointes: RIB REVILLIOD.pdf

Suivi:	Destinataire	Lire
	'Christelle Buee'	
	'Cabinet APAP'	
	apap.avocats@gmail.com	Lu: 17/07/2018 15:28

Bonjour Madame,

Suite au mèl ci-dessous, je dispose enfin d'un engagement écrit de l'assureur adverse en date du 16 juillet 2018 reconnaissant la prise en compte de la responsabilité civile de la barge ETRA VE TRAVAUX pour l'abordage qui est intervenu en mars 2018.

Je vous informe que j'ai contacté par téléphone, ce matin à la première heure, le chantier pour connaître ses disponibilités et vous tiendrai informer de sa réponse.

Concernant la privation de jouissance due à l'absence de réactivité de la partie adverse, il est nécessaire de disposer d'un chiffrage réaliste.

Il me semble que cette réparation aurait dû au plus tard être effectuée à la fin mai 2018. (convocation le 30/03/2018 de la partie adverse pour expertise + devis transmis 03/04/2018), ce qui aurait pu être considéré comme un processus normal.

Si je m'en réfère aux propositions de location trouvées sur le net pour un voilier équivalent sans skipper, le coût estimé est de 350 Euros/jour en juin et de 500 Euros/jour pour les mois de juillet et d'août.

Je vous transmets mon RIB car en l'état actuel du contentieux, il n'est pas évoqué dans le mèl reçu d'AXA la prise en compte de la privatisation de jouissance.

Il est donc nécessaire de compléter le rapport des experts. Je vous invite à demander auprès de l'expert Mr Pomarede un chiffrage réaliste de cette privation de jouissance à partir du 01 juin 2018 alors que dans les faits, je ne peux plus utiliser mon voilier depuis le 25 mars 2018.

J'espère que le voilier pourra être opérationnel pour la semaine 31 à moins que la pièce endommagée nécessite son remplacement par une nouvelle pièce fabriquée spécialement, ce qui retardera la mise à l'eau du voilier.

Sachez que je souhaite une transaction à l'amiable par votre intermédiaire pour le traitement de cet incident mais que je n'hésiterai pas à faire appel à l'arbitrage de la justice si nécessaire.

Merci de me mettre en copie des démarches que vous allez faire auprès d'AXA pour faire évoluer la situation.

Cordialement,

Philippe REVILLIOD
Tél 0612753827

De : sinplaisance <sinplaisance@generali.fr>
Envoyé : lundi 16 juillet 2018 15:48
À : christelle.buee@navimut.fr
Cc : agence.maury@axa.fr; previlliod@free.fr
Objet : N°00BA746677 ETRA VE TRAVAUX

SINISTRE N°00BA746677

ASSURE : ETRAVE TRAVAUX

Bonjour Madame,

Les papiers de bord nous ont été communiqués et ils sont en ordre.

Notre garantie est donc bien acquise.

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre le RIB de Monsieur REVILLIOD pour nous permettre de régler la somme de 2004,49EUR TTC conformément au quantum établi en expertise.

Restant à votre disposition.

Cordialement,

Coralie MAGOT

Plaisance

Transport et plaisance

sinplaisance@generali.fr

Indemnisation de Spécialités

Sinistres DAB, Transport Plaisance et Recours

coralie.magot@generali.com

00 33 1 58 38 88 13

Fax. : 01.58.34.21.85



Vos contrats sur **monespace.generali.fr** ou **Mon Generali**

Notre actualité sur **generali.fr**



Notre service aux malentendants

